

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU PERSONNEL DU GYMNASSE DE MORGES DU 24 MARS 2023

Madame La Présidente du Conseil d'Etat,
Madame la cheffe du Département des finances et de l'agriculture,
Madame la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines,
Madame la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale,
Monsieur le chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle,

L'Assemblée générale du personnel du Gymnase de Morges s'est réunie ce vendredi 24 mars. Elle a pris connaissance du déroulement et du résultat de la séance de négociations d'hier entre une délégation du Conseil d'Etat et les organisations syndicales ainsi que des décisions de l'AG de la fonction publique et des secteurs parapublics qui a suivi.

Au vu des propositions très insatisfaisantes du Conseil d'Etat concernant les compensations salariales, propositions qui ont été ressenties comme une forte déconsidération de votre part à l'encontre des salarié·e·s de la fonction publique et du secteur parapublic, notre Assemblée générale a confirmé, à l'unanimité des personnes présentes, son préavis de grève (voté le 1er mars dernier) pour la journée du 28 mars prochain et une participation massive à la manifestation du soir ainsi qu'aux actions qui auront lieu durant la semaine. Cette décision sera bien entendu reconsidérée si le Conseil d'Etat venait à formuler une proposition qui permettrait de réduire - de manière pérenne - la forte perte de pouvoir d'achat à laquelle les salarié·e·s doivent faire face actuellement.

Résolution adoptée à l'unanimité des personnes présentes à l'Assemblée générale.